

Le coffre-fort numérique de Monard Law et Contractify fait entrer l'innovation dans la gestion de contrats



Le cabinet d'avocats **Monard Law** et l'entreprise de logiciels **Contractify** allient leurs forces pour une gestion proactive des contrats. Ce 'partenariat privilégié' constitue une percée numérique dans le monde juridique.

Après avoir été numérisés, les contrats sont rangés dans un coffre-fort numérique : plus de contrats « introuvables » ! Ensuite les contrats sont automatiquement contrôlés en permanence. Un système unique dans notre pays qui soulage nos clients. 'La gestion de contrat en tant que service'.

Une entreprise moyenne a environ 120 contrats en circulation. Mais qu'advient-il de ces contrats une fois signés ? Qui veille au suivi et à l'exécution ? La remise sur quantité soigneusement négociée est-elle bel et bien appliquée ? Sait-on exactement quand un contrat doit être prolongé ou quand il faut le renégocier ?

Contractify et **Monard Law** ont trouvé LA solution par excellence. D'une part, les contrats peuvent désormais être facilement consultés dans le coffre-fort numérique et, d'autre part, ils sont gérés proactivement.

La CEO de Monard Law **Karen Braeckmans** : *« Nous rangeons les contrats dans un coffre-fort numérique et agissant de manière proactive. J'entends par là que le logiciel scanne les contrats en permanence pour vérifier leurs bonne santé et résilience juridique. De nombreux contrats sont prolongés sans qu'on le veuille vraiment. Et, en plus, la législation change. Dans certains cas, cela peut avoir des conséquences pour la validité juridique. Dès que le logiciel transmet une alarme, nos spécialistes juridiques regardent ce qu'il y a lieu de faire. Nous pouvons ainsi éviter des surcoûts superflus et des mauvaises surprises. Nous soulageons ainsi nos clients. La collaboration avec Contractify constitue une plus-value indéniable à ce sujet. »*

'La gestion de contrat en tant que service' : **Monard Law** et **Contractify** ont conclu un 'partenariat privilégié'. **Contractify** fournit le logiciel, **Monard Law** veille au suivi juridique. Ce qu'il y a d'unique à cette solution, c'est qu'elle est parfaitement adaptée à de nombreux clients dont les contacts ne sont momentanément pas gérés de façon active. Dès que les contrats sont 'rangés' dans le coffre-fort numérique, les spécialistes juridiques de Monard Law vérifient s'ils sont encore à jour. Si ce n'est pas le cas, on vérifie avec le client les suites à y donner. Cela peut aboutir à un nouveau contrat ou à compléter un contrat existant.

Steven Debrauwere et Herlinde De Buck, fondateurs de **Contractify** : *«La vérification constante de la valeur juridique des contrats constitue une plus-value indéniable. À l'heure actuelle, une cinquantaine d'organisations utilise déjà notre logiciel. Le logiciel permet un contrôle permanent des contrats. De plus, Monard Law dispose également d'une assistance juridique téléphonique qui constitue une véritable valeur ajoutée. La collaboration avec Monard Law est pour nous essentielle dans la réalisation de la valeur ajoutée complète de notre produit. »*

L'avocat et gestionnaire de projet de **Monard Law**, **Damian Brodzinski** : *“C'est un service supplémentaire que nous pouvons offrir aux clients de Monard Law. Les contrats rédigés sont gérés de façon centrale et proactive. La prestation de services juridiques ne s'arrête pas après la signature du contrat ou lorsqu'un problème se produit. Legal tech est désormais indissociable de toute prestation de services juridiques. Monard Law souhaite être un pionnier pour ses clients et leur offrir ainsi un service supplémentaire. »*

